

AVIS N° AV-2024-030

Événement	Radiation de titres de capital
Instrument(s) concerné(s)	TIMAR

- OBJET DE L'AVIS

Radiation des titres de capital de "TIMAR"

- REFERENCES

-Vu le dahir N°1-16-151 du 21 Dhou al Qi`da 1437 (25 Août 2016) portant loi N°19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier, et notamment les articles 5, 6 et 19;

-Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment ses articles 2.5.6, 2.5.9 et 2.5.10

- CONTENU DE L'AVIS

Suite à l'Offre Publique de Retrait et à la demande de l'émetteur, la Bourse de Casablanca procédera, le 10/06/2024, à la radiation des titres de capital de "TIMAR".